

Guide du parent, tuteur

Services ON y va-2023-2024

Ce guide a pour but de vous donner de plus amples renseignements sur les politiques et les règlements des services ON y va (groupes de jeu, atelier) des Services à l'enfance et à la famille La Coccinelle.

Pour les adultes :

Les groupes de jeux sont *GRATUITS* et sont une occasion de rencontres et d'échange pour les parents, grands-parents et les responsables de garde qui peuvent s'exprimer en français. C'est une occasion rêvée de pratiquer son français!

Au groupe de jeu, les adultes ont l'occasion d'observer leurs enfants en action qui leur permet de connaître davantage ce qu'ils apprennent, et ce, tout en jouant. De plus, les adultes pourront approfondir leurs connaissances sur le développement de l'enfant et contribuer à l'apprentissage de leurs enfants.

Pour les enfants :

Le groupe de jeu est une excellente occasion pour les enfants de socialiser et de jouer avec d'autres enfants dans un environnement accueillant et une programmation enrichissante.

Le jeu encourage l'autonomie, l'autorégulation et le développement global des enfants en plus d'accroître un sens d'appartenance.

« Lorsque les enfants ont des liens solides avec les personnes qui prennent soin d'eux, ils se sentent en sécurité et ont suffisamment de confiance pour jouer, explorer et découvrir le monde qui les entoure. »

(p.24 Comment apprend-on – Pédagogie de l'Ontario pour la petite enfance)

Pour les adultes et les enfants :

Le groupe de jeu est une opportunité pour les adultes et les enfants d'être ensemble; d'apprendre un de l'autre en participant aux activités spéciales et en jouant dans les différentes aires de jeu.

« Les enfants retirent davantage de bénéfices des programmes centrés sur l'apprentissage actif par l'exploration, le jeu et l'enquête. Les enfants s'épanouissent dans les programmes où eux et leurs familles sont valorisés en tant que contributeurs et participants actifs. » (p.4, Comment apprend-on? –

Pédagogie de l'Ontario pour la petite enfance)

Certains groupes de jeu sont offerts en partenariat avec le conseil catholique du centre est.

Langue de communication : La langue de communication est le français. Les adultes doivent communiquer en français entre eux et doivent s'engager à communiquer en français avec les enfants.

Participation et admission : Seulement les enfants âgés de 0 à 6 ans sont admis aux groupes de jeu. Un maximum de participants (adultes et enfants) sera admis à chaque session afin de respecter la capacité de la salle établi par le code du bâtiment. Aucune pré-inscription n'est requise; l'admission est basée sur le principe du premier arrivé, premier servi. Les places ne peuvent pas être réservées à l'avance.

L'adulte doit remplir une feuille de présence (par exemple : nom de l'adulte avec le nombre d'enfants à sa charge).

- ❖ Les enfants qui participent aux groupes de jeu doivent être accompagnés d'un adulte âgé d'au moins 18 ans.
- ❖ Un/une responsable de garde à domicile peut participer avec un maximum de cinq enfants à sa charge.
- ❖ Un/une responsable de garde à domicile pourrait participer avec un maximum de 6 enfants à sa charge si elle ou il est autorisé pour ce nombre. Une preuve pourrait être demandée.

Emplacement et horaire :

Site principal :

<p>École Béatrice-Desloges 1999 avenue Provence, Orléans, ON, K4A 3Y6</p>	<p>Groupe de jeu</p>	<p>lundi, mardi mercredi, jeudi, vendredi et samedi</p>	<p>9h à 11h30</p>
	<p>Trousse de lecture, joujouthèque, aiguillage</p>	<p>Lundi et Vendredi</p>	<p>14h à 15h30</p>
	<p>Cocci-bébés (atelier parent et enfant 10 à 18 mois)</p>	<p>Mardi</p>	<p>13h à 14h30</p>
	<p>Atelier parent et enfant (apprentissage par le jeu) activités pré-lecture, pré- mathématique) Bulle parentale (atelier parent et enfant 0-9 mois)</p>	<p>Jeudi</p>	<p>13h à 14h30</p>

Site de proximité :

<p>École des Voyageurs 6030 Voyageur Dr, Orléans, ON K1C 2T1</p>	<p>Groupe de jeu Mardi, mercredi et vendredi</p>	<p>9h30 à 11h30</p>
--	---	---------------------

Sites mobiles

École La Vérendrye 614, prom. Eastvale Gloucester, ON K1J 6Z6	Groupe de jeu Lundi	9h à 11h
École Reine-des-Bois 1450, Rue Duford Orléans, ON K1E 1E6	Groupe de jeu Vendredi	9h à 11h

Des Voyageurs, Reine-des-Bois, La Vérendrye : La Coccinelle offre les groupes de jeu pendant l'année Il n'y a pas de service lors des congés scolaires et des journées pédagogiques.

Personnel : Présent(e) auprès des enfants, par le jeu, l'éducatrice de la petite enfance conçoit, organise, anime et évalue des activités éducatives afin d'assurer un milieu propice au développement physique, psychomoteur, cognitif, langagier et socio affectif. De plus, l'éducatrice peut fournir de la documentation et des ressources, vous offrir du soutien et vous référer à d'autres services dans la communauté au besoin.

Santé : Tout enfant doit être en bonne santé pour participer aux activités des groupes de jeu.

Collation : L'adulte peut apporter une collation nutritive pour les enfants à sa charge. Aucun produit contenant des arachides ou des noix n'est permis. Il est encouragé d'apporter une bouteille d'eau réutilisable ou un verre afin de permettre aux enfants de boire de l'eau. Les breuvages chauds sont interdits dans les salles de jeux.

Sécurité :

- ❖ Une fiche d'inscription doit être remplie lors de la première visite au groupe de jeu. (En cas d'urgence, le personnel éducateur a ainsi accès aux numéros de téléphone des parents ainsi que le nom des personnes à joindre en cas d'urgence.)
- ❖ Tous les participants (adultes et enfants) doivent porter des souliers.
- ❖ Les breuvages chauds sont interdits dans les salles.
- ❖ Il est interdit de circuler librement dans l'école.
 - ❖ Si vous participer à un groupe de jeu qui se déroule dans une école, l'adulte doit porter en tout temps une étiquette. Cette étiquette sera remise à l'inscription.
 - ❖ Il est interdit de prendre des photos ou des vidéos dans la salle du groupe de jeu.

Code de conduite :

La Coccinelle vise à assurer un milieu exempt de violence dans lequel tous les enfants, les parents, le personnel sont hors de danger et se sentent en sécurité. Pour cette raison, les comportements violents et agressifs y compris l'agression verbale ne seront tolérés dans aucun groupe de jeu opéré par La Coccinelle.

Surveillance : L'adulte est responsable de surveiller les enfants à sa charge en tout temps et de participer activement dans leurs jeux.

S'il y a une affiche indiquant que c'est complet, on vous demande de respecter cette affiche.

Aucune poussette n'est permise dans la salle de jeu. Un endroit est prévu pour ranger/accueillir les poussettes à l'extérieur du bâtiment.

Il est interdit de fumer ou vapoter sur les lieux du centre, sur le terrain du Conseil scolaire et sur les terrains de jeux.

« Ici, c'est le plaisir d'apprendre tout en s'amusant »

POLITIQUE CONCERNANT LES QUESTIONS ET LES PRÉOCCUPATIONS DES PARENTS

Objectif

La présente politique vise à offrir un processus transparent pour répondre aux questions et préoccupations des parents.

Nous encourageons les parents à jouer un rôle actif dans les activités de La Coccinelle et à discuter régulièrement de l'expérience que vit leur enfant dans le cadre des services ON Y va.

Nous soutenons les interactions positives et attentives entre les enfants, les parents et le personnel, et nous favorisons l'engagement des parents et une communication continue à propos du programme et de leurs enfants. Notre personnel est prêt à s'entretenir avec les parents et à favoriser les échanges positifs. Toutes les questions et préoccupations soulevées par les parents et tuteurs sont prises au sérieux par La Coccinelle, et tout est fait pour y répondre à la satisfaction de toutes les parties et le plus rapidement possible.

Les questions et préoccupations peuvent être formulées à l'oral ou à l'écrit. La réponse est communiquée oralement, ou par écrit si la demande en est faite. Le niveau de détail de la réponse respecte la confidentialité de toutes les parties concernées. Les parents reçoivent une première réponse dans un délai normalement de 24 heures (1 jour ouvrable). La personne à l'origine de la question ou de la préoccupation demeure informée tout au long du processus de résolution. L'examen des questions et préoccupations se fait de manière juste, impartiale et respectueuse de toutes les parties concernées.

Confidentialité

Chaque question et préoccupation est traitée de manière confidentielle, et tout est fait pour protéger la vie privée des parents, des enfants, des étudiants et des bénévoles, sauf s'il faut divulguer des renseignements pour des raisons juridiques (p. ex., au ministère de l'Éducation, à la loi ou à une société d'aide à l'enfance).

Code de conduite

La Coccinelle vise à assurer un milieu exempt de violence dans lequel tous les enfants, les parents, les bénévoles et les membres du personnel sont hors de danger et se sentent en sécurité. Pour cette raison, les comportements violents et agressifs y compris l'agression verbale ne seront pas tolérés dans aucun établissement géré par La Coccinelle.

Soupçons de mauvais traitements ou de négligence à l'égard d'un enfant Toute personne, qu'il s'agisse d'un membre du grand public ou d'une professionnelle ou d'un professionnel qui travaille avec des enfants, est tenue par la loi de signaler ses soupçons de mauvais traitements ou de négligence à l'égard d'un enfant. Si les parents ou tuteurs soupçonnent qu'un enfant est victime de mauvais traitements ou de négligence, ils doivent communiquer directement avec la société d'aide à l'enfance (SAE) locale. Toute personne qui est informée de tels soupçons doit également en faire part à la SAE, conformément au « Devoir de faire rapport » de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille. Pour en savoir plus, consulter la page <http://www.children.gov.on.ca/htdocs/French/childrensaid/reportingabuse/index.aspx>

Procédures

Sujet de la question ou préoccupation	Marche à suivre par les parents ou tuteurs	Marche à suivre par le personnel ou le titulaire de permis
Généralités du site ou fonctionnement Programme horaire, activités, procédures etc.	Aborder la question ou la préoccupation en premier lieu : avec le personnel éducateur ou avec la coordonnatrice	Traiter la question ou la préoccupation dès qu'elle est soulevée. ou - Demander à rencontrer le parent, la tutrice ou le tuteur dans un délai de 24 heures (1) jour ouvrable. Consigner la question ou la préoccupation en détail, en indiquant : - la date et l'heure auxquelles elle a été reçue; - le nom de la personne qui l'a reçue; - le nom de la personne qui en est à l'origine; - le sujet de la question ou de la préoccupation; - le cas échéant, les mesures qui ont été prises pour y répondre et l'information communiquée au parent, à la tutrice ou au tuteur sur la marche à suivre.
Personnel, parent, coordonnatrice	Aborder la question ou la préoccupation : - directement avec la personne; ou - avec la coordonnatrices/éducatrice en chef Si le parent, la tutrice ou le tuteur a une question ou une préoccupation au sujet de la conduite d'un membre du personnel, d'un parent en service, etc. qui met en péril la santé, la sécurité ou le bien-être	Diriger le parent, la tutrice ou le tuteur vers la personne appropriée si celle avec qui il ou elle a communiqué n'est pas en mesure de traiter sa question ou sa préoccupation. Informer la gestionnaire des ressources humaines de la situation dans le cas d'une employée. Informer la directrice des programmes de la situation dans le cas d'un

	d'un enfant, il ou elle doit immédiatement en faire part à la coordonnatrice /éducatrice en chef	parent. Veiller à ce que la personne appropriée commence à enquêter sur la question ou la préoccupation dans un délai de 48 heures 2 jours ouvrables, ou dès que possible. En cas de retard expliquer les raisons par écrit. Communiquer le résultat de l'enquête au parent, à la tutrice ou au tuteur qui a soulevé la question ou la préoccupation.
Étudiant ou bénévole	Aborder la question ou la préoccupation : - avec le personnel chargé de superviser le bénévole ou l'étudiant; ou - avec la coordonnatrice du site/éducatrice en chef Si le parent, la tutrice ou le tuteur a une question ou une préoccupation au sujet de la conduite d'un étudiant ou d'un bénévole qui met en péril la santé, la sécurité ou le bien-être d'un enfant, il ou elle doit immédiatement en faire part à la coordonnatrice.	Informar la gestionnaire des ressources humaines de la situation dans le cas d'une employée. Informer la directrice des programmes de la situation dans le cas d'un parent. Veiller à ce que la personne appropriée commence à enquêter sur la question ou la préoccupation dans un délai de 48 heures 2 jours ouvrables, ou dès que possible. En cas de retard expliquer les raisons par écrit. Communiquer le résultat de l'enquête au parent, à la tutrice ou au tuteur qui a soulevé la question ou la préoccupation.

Si les parents ou les tuteurs ne sont pas satisfaits de la réponse qu'ils ont reçue de la coordonnatrice, ils peuvent s'adresser de vive voix ou par écrit à la directrice des programmes à programmes@lacoccinelle.com ou au 613-824-4544 poste 225.